

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

**Présents :** Arnaud VIALA, Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Chantal CHASSAN, David TREMOLET, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Mathieu BOUTONNET, Georges CLUZEL, Sylvie BOUTONNET

**Absents :** /

**Excusés :** Christine GAVALDA

**Secrétaire de séance :** Patricia MIQUEL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

## ORDRE DU JOUR

### Présentation des travaux du Conseil Municipal Junior

Le conseil municipal junior a présenté le compte rendu de ses travaux sur les jeux de l'école, ils ont présenté les règlements d'utilisation des jeux ainsi que le détail des jeux à commander.

Il a été évoqué les problèmes de disciplines à la cantine, garderie et pendant les TAP.

### Compte rendu des décisions du maire prise en application de l'article l 2122-22 Du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a demandé une renégociation des encours de la commune au vu des taux particulièrement bas.

Les prêts du Crédit Agricole sont réaménagés aux conditions suivantes :

- PRET N° 06194547368- réhabilitation logement pharmacie  
Périodicité : Annuel

Prêt à réaménager		Condition de réaménagement	
Montant initial	85 000.00€	Capital restant du	39 521.75€
Durée initiale en mois :	180	Durée restant à courir en mois	72
taux	4.65%	Taux	<b>1.89%</b>
Montant échéance	7 699.54€	Montant échéance	<b>7 029.48€</b>
Cout total en intérêts	6 675.48€	Cout total en intérêts	2 655.15€
		Frais de réaménagement	450.00€
		Cout total du crédit intérêt et frais	3 105.15€
		Gain	3 570.33€

- PRET N° 39553943431- aménagement RD en traverse du bourg  
Périodicité : Annuel

Prêt à réaménager		Condition de réaménagement	
Montant initial	100 000.00€	Capital restant du	59 797.00€
Durée initiale en mois :	240	Durée restant à courir en mois	120

taux	4.05%	Taux	<b>1.89%</b>
Montant échéance	7 390.79€	Montant échéance	<b>6 618.74€</b>
Cout total en intérêts	14 110.91€	Cout total en intérêts	6390.37€
		Frais de réaménagement	450.00€
		Cout total du crédit intérêt et frais	6 840.37€
		Gain	7 270.53€

- PRET N° 50004614351- assainissement et station La Clau  
Périodicité : Mensuel

<b>Prêt à réaménager</b>		<b>Condition de réaménagement</b>	
Montant initial	200 000.00€	Capital restant du	170 734.26€
Durée initiale en mois :	240	Durée restant à courir en mois	185
taux	5.27%	Taux	<b>2.65%</b>
Montant échéance	1 349.93€	Montant échéance	<b>1 125.21€</b>
Cout total en intérêts	79 001.88€	Cout total en intérêts	37 430.02
		Frais de réaménagement	450.00€
		Cout total du crédit intérêt et frais	37 880.02€
		Gain	41 121.86€

- PRET N° 72249636464- Extension groupe scolaire  
Périodicité : Annuel

<b>Prêt à réaménager</b>		<b>Condition de réaménagement</b>	
Montant initial	100 000.00€	Capital restant du	60 142.82€
Durée initiale en mois :	240	Durée restant à courir en mois	120
taux	4.20%	Taux	<b>1.89%</b>
Montant échéance	7 489.08€	Montant échéance	<b>6 657.01€</b>
Cout total en intérêts	14 747.94€	Cout total en intérêts	6 427.33€
		Frais de réaménagement	450.00€
		Cout total du crédit intérêt et frais	6 877.33€
		Gain	7 870.61€

- PRET N° 72527133681- réhabilitation ancienne gendarmerie  
Périodicité : Annuel

<b>Prêt à réaménager</b>		<b>Condition de réaménagement</b>	
Montant initial	80 000.00€	Capital restant du	35 706.66€
Durée initiale en mois :	240	Durée restant à courir en mois	84
taux	4.83%	Taux	<b>1.89%</b>
Montant échéance	6 132.86€	Montant échéance	<b>5 493.80€</b>
Cout total en intérêts	7 223.33€	Cout total en intérêts	2 749.95€
		Frais de réaménagement	450.00€
		Cout total du crédit intérêt et frais	3 199.95€
		Gain	4 023.38€

- PRET N° 00000120154- abords Espace Vezinois  
Périodicité : Mensuel

<b>Prêt à réaménager</b>		<b>Condition de réaménagement</b>	
Montant initial	150 000.00€	Capital restant du	129 784.72€
Durée initiale en mois :	180	Durée restant à courir en mois	150
taux	3.25%	Taux	<b>2.30%</b>
Montant échéance	1 054.00€	Montant échéance	<b>996.38€</b>
Cout total en intérêts	28 315.87€	Cout total en intérêts	19 672.77€
		Frais de réaménagement	450.00€
		Cout total du crédit intérêt et frais	20 122.77€
		Gain	8 193.10€

- PRET N° 00000000005- Espace Vezinois  
Périodicité : Annuel  
Prêt à taux fixe à échéance dégressive (remboursement capital constant)

<b>Prêt à réaménager</b>		<b>Condition de réaménagement</b>	
Montant initial	400 000€	Capital restant du	340 000€
Durée initiale en mois :	240	Durée restant à courir en mois	204
taux	4.05%	Taux	<b>2.65%</b>
		Frais de réaménagement	450€

### Présentation et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, les comptes administratifs des budgets communaux :

<b>Budget principal :</b>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Réalisé :	
Dépenses	762 647.51€
Recettes	1 247 015.67 €
Résultat de l'exercice	484 368.16€
Résultat n-1	5 399.70 €
Résultat cumulé	489 767.86 €
<u>Section d'investissement</u>	
Réalisé	
Dépenses	192 823.73 €
Recettes	315 449.02€
Résultat de l'exercice	122 625.29€
Résultat n-1	- 153 358.56 €
Résultat cumulé	-30 733.27
<b>Budget Atelier Relais :</b>	
<u>Section d'exploitation</u>	
Réalisé :	
Dépenses	5 830.88 €
Recettes	20 450.64 €
Résultat de l'exercice	14 619.76 €
Résultat n-1	1 967.84 €
Résultat cumulé	16 587.60€
<u>Section d'investissement</u>	
Réalisé	
Dépenses	14 109.52 €
Recettes	13 362.58 €
Résultat de l'exercice	-746.94 €
Résultat n-1	-13 362.58 €
Résultat cumulé	-14 109.52€
<b>Budget Lotissement Le Bosquet :</b>	
<u>Section d'exploitation</u>	
Réalisé :	
Dépenses	2 803.18 €
Recettes	105 359.38 €
Résultat de l'exercice	102 556.20€
Résultat n-1	- 85 717.06€
Résultat cumulé	16 839.14€

<u>Section d'investissement</u>	
Réalisé	
Dépenses	102 556.00€
Recettes	2 620.98 €
Résultat de l'exercice	- 99 935.02 €
Résultat n-1	0.00€
Résultat cumulé	-99 935.02 €

<b>Budget Assainissement :</b>	
<u>Section d'exploitation</u>	
Réalisé :	
Dépenses	39 743.54€
Recettes	37 802.01 €
Résultat de l'exercice	-1 941.53 €
Résultat n-1	1 675.62 €
Résultat cumulé	-265.91€
<u>Section d'investissement</u>	
Réalisé	
Dépenses	35 418.33 €
Recettes	34 691.43 €
Résultat de l'exercice	- 726.90 €
Résultat n-1	9 209.25€
Résultat cumulé	8 482.35 €

Monsieur le Maire précise à l'assemblée municipale que les comptes de gestion établis par madame le Receveur Municipal de Millau sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après avoir présenté les comptes administratifs, monsieur Le Maire se retire.

Monsieur Daniel Ayrinhac, premier adjoint, prend la présidence et soumet les comptes administratifs au vote de l'assemblée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir constaté que les comptes de gestion du percepteur sont conformes aux comptes administratifs de la commune,

À l'unanimité,

Approuve les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2016.

#### Affectation des résultats

*Après l'approbation par le conseil municipal des comptes administratifs des budgets communaux et la constatation de la conformité de ceux-ci avec les comptes de gestion du comptable public,*

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de procéder à l'affectation des résultats des budgets communaux :

#### Budget principal

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 484 368.16 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de l'exercice 2016 (Section de Fonctionnement)</b>	<b>+ 484 386.16 €</b>
<b>Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du compte administratif (2015)</b>	<b>+ 5 399.70 €</b>
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+ 489 767.86 €</b>
<b>Affectation :</b>	
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>- 30 733.27€</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>+ 30 733.27 €</b>
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>+ 459 034.59 €</b>

<b>Budget Atelier Relais</b>
------------------------------

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 14 619.76 €  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de l'exercice 2016 (Section de Fonctionnement)</b>	<b>+ 14 619.76 €</b>
<b>Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du compte administratif 2015</b>	<b>+ 1 967.84 €</b>
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+ 16 587.60 €</b>
<b>Affectation :</b>	
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>€ - 14 109.52</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>+ 14 109.52 €</b>
<b>Report en exploitation R 002</b>	<b>+ 2 478.08 €</b>

<b>Budget lotissement le Bosquet</b>
--------------------------------------

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 102 556.20 €  
Décide de reporter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de l'exercice (Section d'exploitation)</b>	<b>102 556.20€</b>
<b>Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du compte administratif</b>	<b>-85 717.06€</b>
<b>Résultat à reporter en fonctionnement R 002</b>	<b>16 839.14€</b>
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement D001</b>	<b>-99 935.02€</b>

<b>Budget assainissement</b>
------------------------------

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1941.53 €  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de l'exercice (Section de Fonctionnement)</b>	<b>-1 941.53 €</b>
<b>Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du compte administratif</b>	<b>+ 1 675.62 €</b>
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>-265.91€</b>
<b>Affectation :</b>	
<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>+ 8482.35 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.0 €</b>
<b>Report en exploitation D 002</b>	<b>265.91 €</b>

#### **Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).**

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des **chemins ruraux** inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil départemental par délégation,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Demande** l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.

**Demande** la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.

**Autorise** le maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil départemental.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité d'aliéner les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

La liste des chemins inscrits au PDIPR est consultable en mairie.

#### **Vente maison suite à succession**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition par la commune d'une maison située à Millau (12100), 2 Bis Rue du Champs du Prieur suite à la succession de Monsieur Roger VERDIER ayant déposé un testament au profit de la commune.

Il propose au Conseil municipal de vendre cette maison au prix de 15 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en vente de la maison au prix de 15 000.00 euros (quinze mille euros).

#### **Convention avec le Festival Folklorique International du Rouergue**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'accueillir le Festival Folklorique International du Rouergue sur le territoire de la commune le samedi 12 août 2017.

Une participation financière de la commune est demandé afin d'accueillir deux groupes folkloriques à hauteur de 1900 €.

Les repas du soir, pour les deux groupes (environ 70 personnes), sont également à la charge de la commune.

### **Renégociation emprunt Banque Populaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a demandé une renégociation des encours de la commune au vu des taux particulièrement bas.

La Banque Populaire Occitane nous fait la proposition suivante pour le prêt n° 7039419 d'un montant initial de 220 000€ au taux de 4.31% contracté en 2009 sur 15 ans :

*Nouveau taux : 2.50%*

*Durée et périodicité inchangées*

*Frais d'avenant : 1252€*

*Les Indemnité de Remboursement Anticipé passeront à 8%*

*Les autres conditions du contrat restent inchangées*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la renégociation du prêt n° 7039419 aux conditions ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant au contrat avec la Banque Populaire Occitane.

### **Demande de subvention FSIL CONTRAT DE RURALITE**

Monsieur le Maire expose les différents projets 2017 et indique qu'il y a lieu de faire les demandes de subventions au titre du FSIL Contrat de Ruralité pour les dossiers et les montants suivants :

- rénovation du bâtiment de la gendarmerie : 7 531.90€
- pour la mise aux normes PMR du bâtiment de la mairie : 13 630.00€
- la requalification de la cuisine centrale et la mise en œuvre d'une chaufferie bois : 98 000.00€
- la construction d'un terrain multisport type « city stade » : 24 000.00€
- l'Eglise de Vezins : 17 112.86€
- la mise en accessibilité de la rue de l'Eglise : 9 652.00€
- Construction du garage communal 1<sup>er</sup> tranche : 48 623.37€ et 2<sup>de</sup> tranche : 259 500€

### **Point sur la rentrée scolaire 2017-2018**

Les effectifs de l'école sont en hausse pour la rentrée 2017 et se stabilisent pour 2018, Par conséquent, après échanges rapprochés avec la Direction Académique de l'Education Nationale, M. le Directeur a accédé à notre demande de réouverture d'un troisième poste d'enseignant à temps plein en septembre. Ce poste supplémentaire permet un changement de structure pédagogique à trois classes. Qui va aussi impacter l'organisation des TAP avec 3 groupes au lieu de 2.

Une réunion a eu lieu avec Familles Rurales : les TAP seront d'une durée de 1h15 au lieu de 1h30 avec 1h45 de pause à midi. Les horaires de l'école ne changent pas. Il faut maintenant caler et prévoir les intervenants.

Au niveau des travaux :

- la sécurisation des accès par les changements de portails et la mise en place de visiophone à l'école et à la garderie est terminée.
- l'informatisation va se poursuivre par l'équipement de trois ordinateurs de plus et les branchements dans toutes les classes.

## Point sur les travaux

### - le centre technique municipal

Le lieu de stockage du remblai a été trouvé, le début du chantier est prévu vers les mois d'avril-mai 2017.

### - l'église

Les travaux ont commencé, l'entreprise Arguel est intervenue pour reprendre l'électricité, l'éclairage le chauffage et la sonorisation. L'entreprise Cano va pouvoir commencer les enduits intérieurs. Le tableau a été pris par l'entreprise Malbrel pour une restauration qui va durer une année environ. La prochaine étape est de choisir et de faire valider par l'architecte des bâtiments de France la couleur de l'enduit extérieur.

### - Fibrage du central téléphonique de Vezins

M le Maire explique les diverses tranches de raccordement depuis Destels jusqu'au village de Vezins :

De Destels à La Clau : la ligne est enterrée suite aux travaux d'amenée de l'eau à Destels

De La Clau à Renquiès : enfouissement lors des travaux de réfection de la route par le Conseil Départemental

De Renquiès à Vezinet : la ligne passera en aérien par l'ancien chemin

De Vezinet à Vezins : la ligne est déjà enterrée.

Info CCLP : la fibre sera sur tout le territoire de la CCLP entre 2017 et 2020, David Tremolet indique qu'un comité de travail a été mis en place pour organiser les priorités et optimiser le déploiement.

### - Projet plan d'eau dans le Claux,

Ce projet est à la phase d'étude, une réunion de présentation aux services de l'Etat a eu lieu en janvier. Une rencontre avec la DREAL est prévue à Toulouse. Il faudra ensuite procéder à des études environnementales sur quatre saisons et à des études impact.

### - Terrain de foot, une visite est prévue sur place dans la semaine avec M. Merviel

## Questions diverses

- Aveyronnaise Classic : une spéciale aura lieu dans le Claux durant l'été 2017

- Mémorial de Sainte Radegonde. Demande de souscription pour aider à l'entretien de ce mémorial. Réponse de principe positive.

- Point sur les logements vacants : il y a 4 appartements actuellement vacants : un au-dessus de la mairie, un au Roucous, un au-dessus de la pharmacie et un à la Résidence des deux Ponts.

- Le contrat d'avenir du poste de cantinière arrive au terme des trois ans en novembre, il faut le renouveler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h